

*

EU - REVIEW
Activities of the Institutions
of the European Union

432

N° 623 DU 25 NOVEMBRE 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 13/122 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

**EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206**



COMMISSION EUROPEENNE

EUROPEAN COMMISSION

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-VAN-ROMPAEY.L
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 4329811420 - 25-11-1994 18:35

TO: 7 MP408
7 MI406
7 MU400
SUBJECT: "Enc 1:623
TELEX623"

DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
CHA/ADM.	
POL.	
AGR.	
COM/TR.	<i>Hds</i>
DEVT.	<i>9F</i>
ECO/FIN.	<i>Sections</i>
P.P.A.	
S&T	
T.E.E.	
SUP. AG.	
C.C.	

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. ECONOMIC FORECASTS : AUTUMN 1994
2. ACTIONS POUR TRANSFORMER LA CROISSANCE EN EMPLOIS
3. EDUCATION ET FORMATION : ADAPTATION AUX DEFIS TECHNOLOGIQUES, INDUSTRIELS ET SOCIAUX
4. MOBILE AND PERSONAL COMMUNICATIONS
5. ASIE : STRATEGIE DE L'UE
6. CROATIE : EXTENSION DU PROGRAMME PHARE
7. CENTRAL AND EASTERN EUROPE : MODIFICATIONS TO AGREEMENTS ON AGRICULTURE
8. PECO : PHARE-INTERREGIONAL
9. BRENNER AXIS : SIGNATURE OF MEMORANDUM (BRUSSELS, 21 NOVEMBRE)
10. ENERGIE : INVESTISSEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
11. PLAN D'ACTION SIDA : RAPPORT 1993
12. USA/UE : HIGH LEVEL CONSULTATIONS ON THE ENVIRONMENT (BRUSSELS, 14-16 NOVEMBER)
13. EU-JAPAN MINISTERIAL (TOKYO, 19 NOVEMBER)
14. JORDAN : VISIT OF H.R.M. EL HASSAN BIN TALAL, CROWN PRINCE
15. THAILAND : VISIT OF MR STEICHEN (20-22 NOVEMBER)
16. VIETNAM : VISITE DU MINISTRE-PRESIDENT DU COMITE D'ETAT AU PLAN, M. DO QUOC SAM (18 NOVEMBRE)
17. MERCOSUR : VISITE A LA COMMISSION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES (24 NOVEMBRE)
18. NOMINATION DE DELEGUES : GEORGIE ET KAZAKHSTAN
19. AIDE AUX REFUGIES : CREATION D'UN GROUPE PERMANENT INTERSERVICE
20. AIDE HUMANITAIRE : EX-YOUGOSLAVIE
21. AIDES HUMANITAIRES
22. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "TRANSPORTS" (21-22 NOVEMBRE)
2. CONSEIL "PECHE" (23 NOVEMBRE)
3. DECLARATIONS PESC
4. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. PREVISIONS
 - A) SESSION NOVEMBRE II
 - B) COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

- 3 -

IV. COMITE DES REGIONS

1. PLENARY SESSION (NOVEMBER 15-16)

V. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. ONU : CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE CRIME ORGANISE (NAPLES, 21-23 NOVEMBRE)
2. CONVENTION POUR LA PROTECTION DES ALPES : SIGNATURE DE CERTAINS PROTOCOLES
3. EUROPEAN ENERGY CHARTER TREATY : ADOPTION BY THE CHARTER CONFERENCE

I. COMMISSION

1. ECONOMIC FORECASTS : AUTUMN 1994

Presenting the economic forecasts for 1995/96, V.-P. CHRISTOPHERSEN said that the recovery is now clearly reflected in the growth figures and is well founded and progressing. He underlined, however, that the development of the unemployment-rate is a major concern. In spite of growth rates of around 3 %, unemployment will only be marginally reduced. Unemployment rates around 10 % are unacceptably high. It is clear, that economic growth alone is not capable of reducing unemployment sufficiently. The implementation of the White Paper is still imperative.

Another area of concern is the development in public finances. Government borrowing is still too high, not only in terms of convergence according to EMU criteria, but also in terms of creating the conditions for a reduction in the level of long-term interest rates.

The forecasts

The Commission Services' new forecasts, which include projections for the year 1996, confirm that short-term economic prospects for the Community have brightened significantly over recent months. In anticipation of the forthcoming enlargement, economic forecasts have been elaborated for the acceding countries.

It should be noted that, as usual, the forecasts are conditioned upon, inter alia, the technical assumption of "no policy change". This means that specific policy measures, especially in the budgetary field, which have not yet been disclosed are not taken into account. As a result, projections for 1996 are essentially an extrapolation of expected trends in 1995.

- 4 -

The outlook

Against the backdrop of buoyant world trade, a marked improvement in international competitiveness and an important easing of monetary conditions until late Spring, the Community economy is moving towards a rather **vigorous and sustained recovery**, far exceeding its muted revival following the 1981 recession. Economic activity is now estimated to grow by around 2 1/2 per cent this year - an upward revision of a full percentage point on the Commission services' previous forecast from Spring 1994. Output growth is expected to accelerate further to 3 per cent in 1995 and to slightly above 3 per cent in 1996.

Economic recovery is expected to all member countries and to go hand in hand with a greater convergence of output growth rates across the Community. This year, cyclical conditions still varied somewhat across the Community as economic growth was particularly strong in Ireland, Denmark and the United Kingdom while the upswing became increasingly robust in Germany, France, Italy, Spain, the Netherlands and Belgium. Conversely, despite a certain pick-up, economic activity has remained rather weak in Portugal and Greece this year. However, over the next two years, almost all member countries should record rates of expansion in the range of 2 3/4 per cent to 3 1/4 per cent, with growth generally higher in 1996 than in 1995.

2. ACTIONS POUR TRANSFORMER LA CROISSANCE EN EMPLOI

La Commission a approuvé un ensemble de propositions visant à développer et rendre plus opérationnel le plan d'action contre le chômage adopté par le Conseil européen à Bruxelles en décembre 1993 sur base du Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi.

La Commission invite maintenant le Conseil européen à adopter, lors du sommet d'Essen les 9 et 10 décembre, des **orientations politiques spécifiques** établies sur la base du Plan d'action de 1993.

Ces orientations, bien que non contraignantes, seraient mises en oeuvre par les Etats membres en fonction des caractéristiques propres de leur économie et offriraient un point de repère pour la réforme de leurs systèmes nationaux d'emploi dans le cadre d'un processus mutuel d'évaluation entre les Etats membres.

Lors de la présentation de ces orientations à la Commission, M. FLYNN a déclaré : "Nous devons intensifier notre action dans cinq grands domaines :

- Rendre l'individu plus apte à occuper un emploi, avec la participation active des entreprises et des partenaires sociaux en combinant la formation pratique et l'expérience professionnelle et en proposant des **qualifications plus proches des besoins du marché**.
- Accroître l'**intensité d'emploi de la croissance**, grâce notamment à des mesures qui permettent d'organiser le travail avec plus de **souplesse**, grâce à une évolution des **salaires** et grâce à la mise en oeuvre d'**initiatives régionales** ou locales destinées à maximiser le potentiel de création d'emplois.
- Procéder à une baisse plus importante des **coûts non salariaux du travail**, pour que cette mesure ait un impact significatif sur l'embauche, notamment des travailleurs peu qualifiés. **D'autres sources de taxation**, en particulier celles qui sont destinées à préserver l'environnement ou qui frappent les revenus du capital,

- 5 -

seront nécessaires, à moins que l'on ne puisse compenser les pertes de recettes par des recettes accrues provenant de la croissance ou par une réduction concomitante des dépenses publiques.

- Adopter des politiques de l'emploi plus efficaces qui soient fondées sur une combinaison des régimes de prestations sociales et de politiques actives, qui visent à prévenir le chômage de longue durée.
- Mettre en oeuvre une action spécifique en faveur des jeunes, notamment peu qualifiés. L'action communautaire pourrait accompagner les actions nationales dans le cadre de l'initiative Démarrage-Jeunesse" (voir doc. COM(94)529).

3. EDUCATION ET FORMATION : ADAPTATION AUX DEFIS TECHNOLOGIQUES, INDUSTRIELS ET SOCIAUX

La Commission a adopté une communication visant à poser, dans le prolongement du Livre Blanc sur la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi, les bases d'une réflexion approfondie sur les mesures à envisager pour une adaptation progressive et appropriée des systèmes d'éducation et de formation face aux défis technologiques, industriels et sociaux.

En effet, le Livre Blanc souligne la nécessité sous la pression des transformations de notre société d'un développement de la formation continue et de mesures spécifiques pour les jeunes qui ont quitté l'école sans formation adéquate.

Les facteurs en cause sont les mutations industrielles, l'émergence de la société de l'information et le développement de nouvelles activités dans le domaine des services.

Dans sa communication, la Commission aborde plus spécifiquement cinq thèmes qui justifient à ses yeux une attention toute particulière, et où elle estime que, en plus des évolutions constatées dans certains Etats membres, des initiatives devraient être prises. Pour chacun de ceux-ci, la Commission indique les pistes de travail qu'elle est en train d'examiner pour développer l'action de la Communauté, afin d'appuyer et compléter les actions entreprises par les Etats membres dans ces domaines.

Les cinq thèmes en question sont les suivants :

- l'anticipation des besoins pour l'adaptation des systèmes : construire des coopérations communautaires pour anticiper les services;
- l'évolution de l'offre : par une actualisation des tableaux de bord réalisés à l'occasion du Livre Blanc;
- les moyens et les méthodes : mettre en place des bases de données communautaires sur les produits et méthodes innovantes;
- les ressources : nouvelles modalités de financement de la formation;
- les acteurs : meilleur dialogue entre partenaires sociaux.

Dans ses conclusions, la Commission met également l'accent sur la nécessité de promouvoir la dimension européenne dans l'éducation et la formation tout particulièrement en tenant compte de l'importance de la mobilité et de la maîtrise de plusieurs langues, et de l'importance d'assurer une reconnaissance académique et professionnelle des diplômes (v. doc. COM(94)528).

- 6 -

4. MOBILE AND PERSONAL COMMUNICATIONS

The Commission adopted a communication on mobile and personal communications. It contains a comprehensive programme for action including :

- full application of the competition rules;
- the development of a Code of Conduct for Service Providers;
- full access of service providers to the market;
- promotion of the availability of frequencies and numbers;
- promotion of targeted programmes to support market entry of emerging mobile technologies.

The Commission's paper is the result of extensive consultations in which more than 250 organisations participated either orally or in writing.

Flanking measures are proposed to develop health and safety standards and to minimise the environmental impact of mobile communications.

Mobile communications is currently the fastest growing area within the telecommunications sector. Over the last few years it has experienced unprecedented growth subscriber numbers, especially in cellular mobile telephony. Europe has now more than eleven million cellular mobile telephony users. It is forecast that by the year 2000, there could well be nearly 40 million users in the European Union and, with the growing expansion into personal communications services, this could rise to about 80 million users by the year 2010.

5. ASIE : STRATEGIE DE L'UE

Au cours de la réunion hebdomadaire de la Commission M. MARIN a souligné l'importance de voir la stratégie vis-à-vis de l'Asie traitée lors du Conseil européen d'Essen, afin que soit maintenu l'équilibre dans les relations de l'Union européenne avec les différentes parties du monde. Il a exposé un document avec les grandes orientations pour une telle approche.

Sir Leon BRITTAN a confirmé la nécessité d'une initiative spécifique vis-à-vis de l'Asie lors du prochain Conseil européen.

6. CROATIE : EXTENSION DU PROGRAMME PHARE

En mai 1992, la Commission a soumis au Conseil une proposition de règlement pour l'inclusion de la Croatie dans PHARE. A cette époque, le Parlement européen a émis un avis défavorable estimant que le respect des droits de l'homme n'était pas suffisamment garanti. Le Conseil a suivi cet avis.

Depuis, la situation a sensiblement évolué :

- la Croatie a accepté les principes du Plan d'Action de l'Union européenne, présenté en novembre 1993; l'un des incitants du plan d'action était précisément l'extension du programme PHARE à la Croatie;
- la Croatie a participé activement à la recherche d'une solution en Bosnie-Herzégovine, elle a signé l'accord sur la Fédération croato-musulmane et a accepté le plan de paix présenté par le Groupe de Contact en juillet dernier.

Cette attitude constructive de la part de la Croatie a influencé l'opinion de certains membres du Conseil et du Parlement. Lors du Conseil de Luxembourg du 4 octobre, il a été convenu que le Parlement serait saisi de l'intention de la Commission d'étendre le programme PHARE à ce pays. Le Parlement pour sa part a adopté une

- 7 -

résolution le 21 juillet 1994 demandant "que soit examinée d'urgence l'utilisation d'instruments/programmes déjà existants, tels que le programme PHARE auquel le nouveau gouvernement de Sarajevo devrait pouvoir participer ainsi que la Croatie".

Compte-tenu de cette évolution, la Commission a envoyé une mission de fact-finding à Zagreb les 24-25 octobre, afin d'évaluer la situation politique, en particulier le respect des droits de l'homme et des minorités, ainsi que les progrès réalisés dans les réformes économiques.

Les résultats de cette mission sont jugés positifs et la Commission estime donc qu'il est maintenant opportun d'adresser un signal politique encourageant aux autorités croates. La Commission propose en conséquence d'étendre PHARE à la Croatie.

L'inclusion de la Croatie dans PHARE apportera à ce pays des avantages évidents, tant par son impact politique, que par son appui au processus de réforme. Outre les actions en faveur de la démocratie, PHARE, par sa nature et en fonction des moyens disponibles, interviendra en particulier dans la restructuration de l'économie. PHARE ne pourra jouer qu'un rôle de catalyseur dans le processus de reconstruction, dont le financement public - extérieur - devrait provenir essentiellement des institutions financières internationales.

7. CENTRAL AND EASTERN EUROPE : MODIFICATIONS TO AGREEMENTS ON AGRICULTURE

The Commission has adopted a proposal to the Council for a mandate to negotiate adaptations to the agricultural aspects of the Europe Agreements and the interim agreements with Central and Eastern Europe.

Announcing the proposal Mr STEICHEN said that to "avoid the agricultural aspects of future accession negotiations becoming a major stumbling block, we must ensure a steady convergence of agriculture on both sides as soon as possible. However in view of the sensitivity and magnitude of the issue, careful and detailed analysis of all of the options is imperative". This does not mean however that we cannot do more to help these countries in the short-term while we reflect on the long term perspectives. Short-term action is all the more important when one considers that while exports of agricultural products from the associated countries have declined in recent years, the Union exports to those countries have increased sharply. If nothing is done to restore trade balance as far as agriculture is concerned, there is a danger that political tensions will grow rapidly which will complicate the establishment of a constructive dialogue on long-term agricultural cooperation and policy development.

The objective of this negotiating mandate is to :

- adapt the European agreements to take account of the new situation arising from the Uruguay Round. This adaptation should not merely be technical but should also examine the agreements from the point of view of balance in the agricultural sector;
- adapt the accords to take account of the forthcoming enlargement of the Union and to integrate existing bilateral arrangements between the new members of the Union and the associated countries;
- analyse and establish why some existing tariff quotas granted by the Union to the associated countries are not being fully utilised and to improve the existing situation;

- 8 -

- establish the reason for the significant increase in agricultural exports from the Union to these countries and to correct serious imbalances.

With the specific objective of rebalancing trade in agricultural products between the Union and the countries concerned the Commission has made some specific proposals including :

- the reduction of all customs duties by 80 % where preferential access to the EU market has been provided by tariff quotas;
- the application of all the concessions already granted in the present agreements from 1 July 1995;
- an increase in tariff quotas by 10 % per year for 5 years;
- the introduction of flexibility on the uptake of tariff quotas by regrouping the individual tariff quotas for a particular sector into one global quota.

8. PECO : PHARE-INTERREGIONAL

La Commission a organisé le 16 novembre une réunion à Bruxelles regroupant les Etats membres, les pays PHARE, ainsi que les quatre pays potentiellement adhérents afin d'examiner l'état de l'avancement des projets de coopération financés dans le cadre de la coopération PHARE-INTERREG.

Cette réunion fait suite à une première réunion organisée par la Commission le 20 juillet dernier qui avait constitué une première prise de contact multilatéral afin de faire émerger des projets communs, et créer des instruments appropriés pour piloter conjointement ce type de coopération transfrontalière. Cette action vise notamment à surmonter les effets de trop grandes disparités de part et d'autre des frontières et contribue ainsi à la stabilité de l'Europe.

Lors de cette réunion, les projets ont été présentés frontière par frontière (Allemagne-Pologne, Allemagne-République tchèque, Danemark-pays de la Mer baltique, Italie-Slovénie, Italie-Albanie, Grèce-Albanie, Grèce-Bulgarie). Ces projets concernent essentiellement les domaines des réseaux de communication, de l'amélioration des points de passages frontaliers, de l'environnement, des télécommunications, et de l'énergie. Des mesures de développement local ont également été initiées impliquant plus directement les autorités locales et régionales. On a constaté une volonté de plusieurs Etats pour globaliser cette coopération dans un cadre plus régional.

Il a été convenu que ce type de réunion multilatérale concernant la coopération transfrontalière Union européenne-pays PHARE se déroulerait dorénavant de façon semestrielle. Rendez-vous a donc été pris pour le mois de mai 1995.

9. BRENNER AXIS : SIGNATURE OF MEMORANDUM (BRUSSELS, 21 NOVEMBER)

On behalf of Commissioner Marcelino OREJA, and Transport Ministers WISSMANN of Germany, FIORI of Italy and KLIMA of Austria, a Memorandum was signed, in the margins of the Transport Council, regarding the development of the Munich-Verona rail corridor via the Brenner tunnel.

It contains the following elements :

- the recognition that the development of the Munich-Verona rail corridor, including the Brenner Base Tunnel, is an important component of the trans-European transport network;
- the confirmation of the need to begin work as a priority in the Lower Inn Valley;

- 9 -

- the confirmation of the Community's willingness to give financial support to this work through existing financial instruments.

Commissioner Marcelino OREJA stated that the signature of this Memorandum represented a significant step towards the realisation of one of the eleven major European transport infrastructure projects endorsed at the Corfu European Council in June 1994, and on which a report will be submitted to the Essen Council.

10. ENERGIE : INVESTISSEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La Commission a approuvé un rapport concernant la collecte des informations sur les investissements d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité.

Le rapport est introduit par une prévision pour les années 1995 et 2000, selon les cas, de la situation dans les trois secteurs concernés et suivie par un document factuel qui présente une série de tableaux concernant les données recueillies par la Commission (v. doc. SEC(94)1918).

11. PLAN D'ACTION SIDA : RAPPORT 1993

La Commission a approuvé un rapport sur la mise en oeuvre du plan d'action en 1993 du programme 1991-1993 "l'Europe contre le Sida".

Il faut souligner qu'à la date de rédaction de ce rapport, la grande majorité des projets initiés en 1993 ne sont pas encore terminés. Il n'est donc pas encore possible de procéder à une évaluation détaillée de l'efficacité des actions entreprises, individuellement ou collectivement. A l'heure actuelle, seules la description des modalités de mise en oeuvre des actions ainsi que la présentation d'une évaluation générale de l'impact et de l'intérêt du programme sont réalisables. (COM(94)525).

12. U.S.A./UE : HIGH LEVEL CONSULTATIONS ON THE ENVIRONMENT (BRUSSELS, 14/16 NOVEMBER)

The Commission and the government of the United States conducted their annual high level consultations on the Environment. The EU delegation was led by Mr Marius ENTHOVEN. The US delegation was led by Ms Eileen CLAUSSEN, Special Assistant to the President and Director of Global Environment Affairs.

The participants covered a very full agenda, discussing a wide range of topics including climate change, UN issues, trade and environment, hazardous waste and measures to combat ozone layer depletion. In addition, there were wide-ranging discussions in the three technical groups - biotechnology, chemicals and air issues.

Both delegations agreed to press for a more results orientated approach in addressing key environmental issues, setting a firm foundation for future co-operation between the EU and US.

13. EU-JAPAN MINISTERIAL (TOKYO, 19 NOVEMBER)

The sixth EU-Japan Ministerial meeting was held in Tokyo, on 19 November. The last Ministerial meeting had taken place in January 1993 in Brussels. For the EU Commission participants were Sir Leon BRITTAN, Mrs. SCRIVENER and Mr. STEICHEN. For the Japanese government the participants were : Minister of Finance TAKEMURA, Minister of International Trade and Industry HASHIMOTO, Minister of Agriculture, Forestry and Fishing OKAWARA, Minister of the Economic Planning Agency KOMURA.

- 10 -

The main topics discussed were : Trade and Economic Relations, including Market Access problems and dialogue on trade matters, EU-Japan co-operation and an exchange of views on international relations.

The outcome was considered satisfactory for the EU side, with progress in the following areas :

- Market Access : progress had been made in the areas of public procurement, administrative procedures, competition law enforcement, foreign legal services, imports of mineral waters, phytosanitary restrictions (on board treatment of lemons), beer sales in large scale retail stores. New measures announced officially by the Japanese authorities at the Ministerial concerned the introduction of a "use by date" on food product labels, in principle acceptance of European certification for textiles (flammability) and medical devices (Good-Manufacturing Practice - Imports/GMPI), linen labelling and standards for electrical appliances.
- US-Japan agreements : a system of EU-Japan parallel monitoring will be established to ensure MFN treatment of EU products. Participation of business interests in discussions on public procurement organised by the Japanese authorities will be ensured on an equal basis. In this context, Japan indicated that it did not wish for the private sector to let any political considerations affect commercial decisions.
- MRAs : it was agreed to launch negotiations on Mutual Recognition Agreements concerning testing and certification of industrial products.
- Customs co-operation : the EU and the Japanese government agreed to start informal talks on co-operation in this area.
- Consumer Policy Dialogue : Japan announced it would model its product liability law on EU legislation.

During the press conference following the meeting, the Commission expressed satisfaction with the results obtained, but emphasised that much progress still had to be made on a number of issues in particular through the deregulation process in Japan.

The Commission had also recommended a substantial reduction of the current account surplus, indicating the figure of 2 % of GDP as a possible measure. The meeting was seen as vindicating the EU approach of thorough, persistent and co-operative dialogue with Japan.

14. JORDAN : VISIT OF H.R.M. EL HASSAN BIN TALAL, CROWN PRINCE

H.R.M. the Crown Prince of Jordan met with President DELORS, V.-P. MARIN and Mr. van den BROEK.

The Jordan Delegation included also H.E. Dr. Hisham KHATIB, Minister of Planning, H.E.M. Talal HASSAN, Minister of State for Foreign Affairs, and H.E. Dr. Reema KHALAF, Minister of Industry and Trade.

Discussions covered both the situation in the European Union and the Middle East, notably the peace process, and bilateral cooperation between the EU and Jordan. The two Delegations expressed their satisfaction for the current state of EU/Jordan cooperation, and in particular for the success of the first exploratory talks on an Association Agreement held in Amman on 7 November 1994.

- 11 -

The Commission stressed the importance of including Jordan in the reinforcement of the Mediterranean policy of the EU, as stated in the Commission communication of 19 October 1994. The Cooperation Agreement signed on January 19, 1977 between the EC and Jordan has been implemented by four Financial Protocols. The Four Protocols are nearly fully committed (328 million ECU).

15. THAILAND : VISIT OF MR STEICHEN (20-22 NOVEMBER)

Mr STEICHEN made an official visit to Thailand at the invitation of the Royal Thai Government. Mr STEICHEN held a series of meetings among others with H.E. Mr Uthai PIMCHAICHON, Minister of Commerce who was his official host and H.E. Mr Samut MONGOLKITI, Deputy Minister for Agriculture. Mr STEICHEN also met prominent Thai and European leaders of the business community.

The object of Mr STEICHEN's visit was to continue the regular dialogue between the European Commission and the Thai Government regarding general trade but especially agricultural matters.

The Thai Government assured Mr STEICHEN that Thailand was on course to ratify the results of the Uruguay Round and would fully support the effective establishment of the World Trade Organization.

The Thai Government welcomed the extension, in principle, of the Tapioca Agreement with the E.U. for 4 years from 1995 while accepting the need to examine together the effects of the GATT compromise after a period of 6 months.

Mr STEICHEN was briefed by his Thai interlocutors on the results of the recent APEC Heads of State meeting in Jakarta (see INFO-NOTE N° 32/94) and on future prospects for both APEC and ASEAN as seen from the viewpoint of Thailand.

In the context of EU-ASEAN relations Mr STEICHEN was informed of a possible move to strengthen and upgrade EU-ASEAN ties as a result of a Singapore Government initiative to examine the possibility of organising an EU-ASEAN Heads of State Meeting in 1995.

Mr STEICHEN's visit took place in a positive and amicable climate and his Thai hosts expressed their appreciation for this first bilateral visit of a Member of the present Commission.

16. VIETNAM : VISITE DU MINISTRE-PRESIDENT DU COMITE D'ETAT AU PLAN, M. DO QUOC SAM (18 NOVEMBRE)

Le V.-P. MARIN a rencontré le Ministre-Président vietnamien du Comité d'Etat au Plan, M. Do Quoc SAM. Les entretiens ont porté sur les résultats de la première conférence des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 novembre 1994 ainsi que les relations bilatérales entre la Communauté et le Vietnam.

S'agissant de la conférence de bailleurs de fonds, M. SAM a informé M. MARIN des bons résultats obtenus (le Vietnam a reçu un montant de 2 milliards de US\$) et a remercié la Communauté pour son soutien continu. Il a également souligné que sans l'établissement d'un véritable partenariat dans la préparation des projets de développement, le Vietnam ne pourrait déboursier efficacement ces aides. Le Vice-Président a félicité M. SAM pour un succès qui reflétait pleinement l'excellence des résultats de l'économie vietnamienne et a souligné que le bon déroulement de cette conférence ne pourrait que renforcer la crédibilité internationale du Vietnam. Le Vice-Président a également rappelé le rôle pionnier en la matière de la Communauté depuis 1990.

- 12 -

S'agissant des relations bilatérales, le Vice-Président a souligné l'importance d'une conclusion rapide de l'accord-cadre de coopération avec la Communauté qui permettra un renforcement des relations réciproques. M. SAM a souligné que les efforts faits de part et d'autre devraient permettre de conclure l'accord-cadre dans un avenir proche. Le Ministre-Président a indiqué les besoins grandissants du Vietnam notamment en matière de formation dans tous les domaines. Il a également exprimé le souhait que le soutien institutionnel de la Communauté dans le processus de réformes économiques en cours, qui se traduira par la signature d'un premier protocole financier de 16 MECU le 30 novembre 1994 à Hanoi, s'intensifie dans l'avenir. Dans sa réponse, le V.-P. MARIN a exprimé son accord pour que la Communauté réponde favorablement aux priorités exprimées par le Vietnam. Il a également mentionné l'intérêt de la Communauté à coopérer avec le Vietnam dans le domaine social particulièrement dans la phase actuelle de transition vers une économie de marché. Il s'est également félicité de l'adhésion prochaine du Vietnam à l'ANASE en soulignant le soutien que la Communauté apporte au processus d'intégration régionale dans le Sud-est asiatique.

Le Vice-Président a répondu positivement à l'invitation qui lui était faite de se rendre au Vietnam dans un avenir proche.

17. MERCOSUR : VISITE A LA COMMISSION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES (24 NOVEMBRE)

Le Président DELORS, le Vice-Président MARIN et M. van den BROEK ont reçu à Bruxelles les Ministres des Affaires étrangères des quatre pays membres du MERCOSUR :

- M. Celso Luiz NUNES AMORIM, Brésil;
- M. Guido José Mario DI TELLA, Argentine;
- M. Luiz Maria RAMIREZ BOETTNER, Paraguay;
- M. Sergio Enrique ABREU BONILLA, Uruguay.

Cette visite fait suite à la communication sur le renforcement de la politique de l'Union européenne à l'égard du MERCOSUR, approuvée par la Commission le 19 octobre 1994.

La Commission a proposé au Conseil européen, qui se tiendra à Essen les 9 et 10 décembre 1994, d'approuver la stratégie visant à établir, à long terme, une Association inter-régionale UE-MERCOSUR et à conclure, à court terme, un accord-cadre inter-régional de coopération économique et commerciale avec le MERCOSUR. Pour ce faire, la Commission envisage de présenter au Conseil, dès le premier semestre 1995, un projet de directives de négociations pour cet accord novateur.

Lors de la dernière rencontre entre les Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et du MERCOSUR, le 24 avril 1994, les Ministres de deux régions avaient exprimé leur volonté de voir renforcés les liens entre les deux partenaires. Ce souhait avait été réitéré par le Conseil européen de Corfou, ainsi que par le Sommet des pays du MERCOSUR de Buenos Aires.

La réunion de cette semaine a permis à MM. DELORS et MARIN de présenter et de commenter le contenu de la communication de la Commission avec les représentants du MERCOSUR, ainsi que les aspects de calendrier des futures actions et notamment de l'accord cadre inter-régional de coopération commerciale et économique.

La communication sera à l'ordre du jour du Conseil "Affaires générales" des 28-

- 13 -

29 novembre.

Les Membres de la Commission ont souligné le caractère pionnier de ce premier accord inter-régional et se sont réjouis que le MERCOSUR se dote de la personnalité juridique, préalable indispensable à une telle évolution.

18. NOMINATION DE DELEGUES : GEORGIE ET KAZAKHSTAN

- **M. Denis CORBOY** a été nommé Chef de la Délégation de la Commission à Tbilissi (GEORGIE). Il prendra ses fonctions le 28 novembre et présentera ses lettres de créance dès que possible après cette date.

- **M. Robert KREMER** a été nommé Chef de la Délégation de la Commission à Almaty (KAZAKHSTAN). Il prendra ses fonctions le 24 novembre et présentera ses lettres de créance dès que possible après cette date.

19. AIDE AUX REFUGIES : CREATION D'UN GROUPE PERMANENT INTERSERVICE

La Commission envisage la création d'un groupe permanent interservices (GPIS) de coordination de l'aide aux réfugiés, personnes déplacées et rapatriées en dehors de l'Union.

Le GPIS associe la DG I N/S, la DG VIII, le Secrétariat général (afin d'établir un lien avec les politiques d'immigration et d'asile) et la DG IA sous la présidence d'ECHO en vue de soutenir d'une façon plus cohérente l'éventail complet des actions visant les réfugiés (aide à court terme et à long terme) ainsi que les actions préventives dans les pays tiers.

Le mandat du GPIS devra porter sur les points suivants :

- préparation des décisions de la Commission relatives à l'aide aux réfugiés, personnes déplacées et rapatriées dans les pays tiers;
- refléter à l'avenir les besoins d'aide et les actions préventives visant les réfugiés, personnes déplacées et rapatriées dans les pays tiers, et examiner la future politique commune de la Commission dans ce domaine;
- coordination des actions de la Commission en matière d'aide aux réfugiés, personnes déplacées et rapatriées dans les pays tiers avec celles du HCR et des autres organisations internationales;
- préparation de propositions visant à créer une base juridique plus cohérente dans ce domaine et à modifier ou adapter les lignes budgétaires y afférentes (v. doc. SEC(94)1924).

20. AIDE HUMANITAIRE : EX-YOUGOSLAVIE

La Commission a décidé d'octroyer 156 millions d'ECU supplémentaires pour la poursuite de l'aide humanitaire en ex-Yougoslavie. Ce montant permettra d'assurer l'aide humanitaire de l'Union européenne durant l'hiver 1994-95 (novembre-avril).

Le montant de l'aide s'élèvera ainsi pour 1994 à **266 millions d'ECU** et depuis le début du conflit en automne 1991 à **956 millions d'ECU**.

L'effort total de l'Union européenne (budget communautaire plus contributions bilatérales des Etats membres) s'élève, à présent, à environ **1,3 milliards d'ECU**. Ainsi, l'Union européenne est le **principal donateur mondial** de cette aide humanitaire à concurrence de 70% du total.

Le programme d'aide humanitaire répond aux objectifs prioritaires d'assurer la

- 14 -

poursuite de l'aide alimentaire, de poursuivre les programmes vitaux dans les domaines médical et sanitaire, de poursuivre les programmes psycho-sociaux, de fournir la logistique nécessaire et de soutenir les activités de réhabilitation minimale d'urgence.

21. AIDES HUMANITAIRES

CEI : AZERBAIDJAN - ARMENIE - GEORGIE - KIRGHIZSTAN - MOLDAVIE

La Commission a décidé une aide alimentaire d'urgence de **10 MECU** en faveur des populations des pays du Caucase du Sud et des républiques de Kirghizstan et de Moldavie.

FEDERATION RUSSE

La Commission a décidé une aide humanitaire de **2,1 MECU** en faveur de la population russe. Elle servira à la mise en oeuvre de 4 projets dont 2 situés à Moscou prolongent l'action humanitaire déjà financée par la Communauté.

UKRAINE / FEDERATION RUSSE / BELARUS

La Commission a octroyé une aide de **800.000 ECU** en faveur des victimes de l'accident nucléaire de Chernobyl.

BELARUS

Deux aides médicales de **1 MECU** et **1,1 MECU** ont été octroyées par la Commission en faveur de la population de Belarus.

AFGHANISTAN

La Commission a décidé une aide humanitaire de **3.620.000 ECU** en faveur des victimes de la guerre civile.

LIBERIA

La Commission a décidé l'octroi d'une aide de **600.000 ECU** en faveur des populations libériennes déplacées de Monrovia et des comtés de Marghibi.

ALGERIE

Une aide humanitaire d'urgence de **500.000 ECU** a été donnée en faveur de la population sahraouie sinistrée par les inondations.

GUATEMALA

Une aide humanitaire de **470.000 ECU** a été octroyée en faveur du rapatriement des Guatémaltèques réfugiés au Mexique.

CAMBODGE

La Commission a décidé l'octroi d'une aide humanitaire de **380.000 ECU** en vue de poursuivre le programme de fabrication d'appareillage orthopédique.

- 15 -

- HAITI

La Commission a accordé une aide humanitaire d'urgence de 3 MECU en faveur des victimes du cyclone Gordon en Haïti.

22. PREVISIONS

Les points suivants figurent qu projet de l'OJ de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Bruxelles, le mercredi 30 novembre 1994 :

- Préparation du Conseil européen d'Essen
 - = Le marché intérieur en 1994 : Rapport de synthèse au Conseil européen;
 - = Contribution sur les PME;
- Préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996
 - = Rapport sur la mise en oeuvre du Traité de l'Union européenne;
- Recherche : programmes spécifiques du 4ème programme-cadre;
- Union douanière : cumul des règles d'origine dans le commerce préférentiel entre la Communauté européenne, les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de l'AELE;
- Environnement : lutte contre les émissions des composés organiques volatils (COV);
- Agriculture : apurement des comptes des exercices 1989 et 1990;
- Politique des entreprises : retards de paiements dans les transactions commerciales;
- Relations extérieures : financement d'un programme d'aide pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine;
- Retrait de la proposition de directive concernant un régime fiscal commun applicable au paiement d'intérêts et de redevances effectués entre sociétés mères et filiales.

Les rencontres suivantes sont prévues :

- M. STEICHEN reçoit le Ministre de l'Agriculture de l'Ile Maurice, M. Kertee Koomar RUHEE (28 novembre);
- MM. van den BROEK et MARIN reçoivent le Ministre syrien des Affaires étrangères, M. Farouk EL SHARA'A (28 novembre);
- MM. MARIN, BRITTAN, van den BROEK et PALEOKRASSAS reçoivent le Ministre chypriote des Affaires étrangères, M. Alekos MICHAELIDES (29 novembre);
- M. van den BROEK reçoit le Président de la Moldavie, M. Mircea SNEGUR (29 novembre);
- M. PINHEIRO reçoit le Ministre du Commerce et de l'Industrie de l'Afrique du Sud, M. Trevor MANUEL (29 novembre);
- M. van den BROEK reçoit les Membres de la Commission parlementaire mixte UE/Chypre (29 novembre);
- M. van den BROEK reçoit les Membres de la Commission parlementaire mixte UE/Hongrie (29 novembre);
- M. MARIN reçoit le Ministre tunisien des Affaires étrangères, M. Habib BEN YAHIA (30 novembre);
- M. van den BROEK reçoit le Président de la Commission parlementaire hongroise, M. Jan BORKOWSKI (30 novembre);

- 16 -

- M. PINHEIRO reçoit le Ministre des Affaires étrangères du Cap Vert, M. Manuel CHANTRE (1er décembre);
- M. van den BROEK reçoit le Ministre ukrainien des Affaires étrangères, M. Gennadiy UDOVENKO (1er décembre);
- M. van den BROEK reçoit le Ministre turc des Affaires étrangères, M. Mumtaz SOYSAL (2 décembre).
Par ailleurs, les déplacements suivants sont prévus :
- M. MILLAN ira en Russie (1-4 décembre) où il fera un discours à la Conférence sur "La Politique régionale en Russie et expériences en Europe de l'Ouest et Europe orientale" organisé par l'Académie des Sciences russe. Il rencontrera des Représentants du Gouvernement à Moscou. Il visitera des projets de développement régional et local à St. Petersburg et des actions de coopération frontalière russo-finlandaise (Vyborg/Helsinki);
- Il y aura une visite officielle de M. MARIN au Paraguay (2-6 décembre).

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "TRANSPORTS" (21-22 NOVEMBRE)

Le Conseil a pu aboutir à des résultats concluants pour la plupart des dossiers en discussion.

Transport maritime

M. OREJA s'est félicité des progrès réalisés en matière de sécurité tant pour le transport de marchandises dangereuses par route (position commune concernant les procédures uniformes en matière de contrôle de ces marchandises), que pour la sécurité maritime où le Conseil a été particulièrement actif. En effet, trois propositions de directive ont été adoptées, à savoir :

- jaugeage des citernes à ballast à bord des pétroliers à ballast séparé (en point A);
- les règles communes pour la reconnaissance des sociétés de classification (en point A) et
- les exigences minimales pour la formation des gens de mer.

Le Conseil a arrêté une position commune sur la directive "contrôle de l'état du port", laquelle, après l'avis du Parlement européen, pourra être adoptée en point A lors de l'une des prochaines réunions du Conseil.

M. OREJA a souligné que par l'adoption de ces directives le programme d'action de la Commission pour la sécurité maritime (adopté en février 1993) prenait pleinement forme dans la réalité, menant ainsi à une augmentation des mesures de sécurité afin d'éviter le plus grand nombre d'accidents possibles.

Le Conseil a également adopté une résolution sur la sécurité des ferries demandant des mesures concrètes à la Commission. Cette résolution a reçu l'appui de la Commission qui s'est engagée à intensifier les travaux avec des experts gouvernementaux et l'industrie afin de présenter des propositions législatives dès 1995.

Par ailleurs, M. VAN MIERT a rappelé les grandes lignes du rapport de la Commission sur l'application des règles de concurrence au transport maritime de ligne, plus particulièrement en ce qui concerne la partie terrestre.

- 17 -

La Commission a fait savoir qu'elle était prête à examiner des exemptions individuelles au cas par cas dans la mesure où un accord de prix sur le segment terrestre se traduisait par une amélioration des conditions de transport. Elle soutient non seulement le développement du transport multimodal mais elle espère en outre une amélioration de l'efficacité des transports sur les segments différents qui permettent de stimuler ce transport multimodal dans l'intérêt des armateurs communautaires.

M. VAN MIERT a fait part de son intention de revenir devant le Conseil pour faire part de l'expérience acquise dans les prochains mois sur la base éventuelle d'un rapport et d'une consultation de "sages". Après l'intervention de certains Etats membres qui souhaitaient que toute décision de la Commission dans des cas en examen soit reportée après l'élaboration d'un rapport examinant l'impact des propositions de la Commission sur le secteur, M. VAN MIERT a insisté sur la liberté d'initiative de la Commission.

La Présidence a tiré ses propres conclusions en insistant sur la nécessité d'un examen attentif des situations à venir, de consultations et d'une période raisonnable de transition pour la restructuration.

Transport aérien

Pour ce qui est du dossier de la gestion du trafic aérien (ATC), le débat a été très constructif. Le Conseil a donné le feu vert à la Commission pour dégager des actions à développer en collaboration avec Eurocontrol et la CEAC. Mr OREJA a dit avoir une idée très claire de ce qu'il faut faire afin de mieux régler les problèmes existants : mieux distribuer l'espace aérien; rationaliser les routes aériennes; moderniser les installations de contrôle; créer des normes communes pour supprimer les frontières techniques qui actuellement conduisent à des pertes de capacité et à un accroissement des coûts; et finalement développer un programme d'investigation dans le domaine des technologies de contrôle aérien. Il a encore considéré qu'il fallait créer une structure de prise de décision permanente où l'on rechercherait la meilleure forme de coopération entre les divers pays concernés.

La résolution sur la navigation par satellite a été adoptée (toutes les réserves ayant été levées) donnant ainsi la possibilité aux Etats membres de mettre au point un système de navigation par satellite indépendant, et moins cher à plus ou moins long terme.

Suisse

Pour le thème des négociations futures avec la Suisse, la Commission s'est engagée à entamer les travaux pour la révision des directives actuellement sur la table du Conseil. Le but a été fixé d'avoir un projet de mandat prêt pour adoption lors du premier Conseil sous présidence française (en mars 1995).

Ouverture de négociations avec certains pays tiers

Le Conseil a pris note des informations fournies par la Commission sur l'état des travaux concernant la recommandation de décision relative à l'ouverture de négociations entre la Communauté et certains pays tiers dans le domaine du transport de voyageurs et de marchandises par route.

- 18 -

Ces informations ont porté notamment sur les activités du groupe de travail, constitué lors de la session du Conseil des 13 et 14 juin dernier, et dont les travaux devraient être poursuivis et approfondis, en particulier en matière de communications intracommunautaires de et vers la Grèce à travers la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie.

Autres sujets

Comme prévu le Conseil a adopté une position commune sur les deux directives sur le transport ferroviaire.

Le Mémorandum sur l'axe du Brenner a été signé par des représentants de M. OREJA et des Ministres des transports de l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche (v. également pt. I, 9).

Par contre, d'autres dossiers n'ont pas fait l'objet d'un accord et ont été renvoyés au Groupe Transport du Conseil. Tel a été le cas pour le système européen de notification des navires (EUROREP) ou encore pour la directive sur la qualification d'un préposé à la prévention du transport des marchandises dangereuses (tous modes de transport), pour laquelle certains pays ont maintenu une réserve générale.

Les dossiers restants qui ont fait l'objet de débats d'orientation (réseaux transeuropéens, interopérabilité du TGV) reviendront à l'ordre du jour d'un des prochains Conseils.

2. CONSEIL "PECHE" (23 NOVEMBRE)

Le Conseil a débuté ses travaux par l'approbation de principe des modifications aux organisations de marché (ce projet doit recevoir l'avis du Parlement) et par l'approbation des prix indicatifs pour 1995 et de certains contingents tarifaires. Ces points seront formellement adoptés ultérieurement par un prochain Conseil.

Le Conseil a marqué son accord politique sur l'attribution de permis de pêche pour les navires communautaires pêchant dans les eaux des pays tiers. Le Commissaire PALEOKRASSAS a insisté sur la nécessité de gérer les accords de pêche avec des règles claires. Actuellement, il n'existe en effet pas de règles internes fixant les procédures pour gérer les accords de pêche. Il est indispensable de savoir, grâce à la délivrance de permis, quels navires de pêche communautaires sont identifiés et autorisés par l'Etat membre du pavillon à pêcher dans le cadre d'un accord de pêche et au contraire lesquels ne sont pas autorisés. Le Commissaire a indiqué que si nous avions pu disposer d'un règlement de ce type, un certain nombre de problèmes avec certains pays tiers ne se seraient pas présentés et les Etats membres n'auraient pas été confrontés à des problèmes avec les armateurs.

Le Conseil a marqué son accord sur les modalités du mécanisme de surveillance du marché pour certains produits de la pêche en provenance de la Norvège. Il s'agissait de mesures prévues dans le cadre de l'acte d'adhésion en plein accord avec la Norvège. Le Ministre norvégien a qualifié ceci de bonne solution pour la Norvège et a indiqué qu'il s'agissait là d'un témoignage que l'Union accueillait la Norvège.

Le Conseil a pris acte d'une proposition de règlement de la Commission fixant les mesures à prendre à l'égard des opérateurs qui ne respectent pas certaines dispositions relatives aux activités de pêche prévues par l'Acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède. L'objectif de la proposition est l'introduction d'un système de sanctions identique à celui applicable aux flottes espagnole et portugaise.

- 19 -

Tout l'après-midi a été consacré à un point d'importance majeure, à savoir, la pleine entrée de l'Espagne et du Portugal dans la PCP à partir du 1er janvier 1996 et la recherche de dispositions communes permettant de consacrer un régime unique d'accès aux ressources, assorti de modalités de contrôle efficaces.

Le Conseil "Affaires générales" avait dès le mois de mai adopté le principe d'un accord en indiquant que le régime définitif devait être non discriminatoire et consacrer le principe de la stabilité relative et de la non-augmentation de l'effort de pêche.

La Présidence a annoncé que les réunions bilatérales se poursuivraient au cours des prochaines semaines avec pour objectif la recherche d'un accord préservant les équilibres et le maintien des stocks, en augmentant les mesures de contrôle ainsi que les modalités à appliquer pour l'Irish Box. L'intégration des flottes ibériques doit se réaliser sans discrimination, sans augmentation de l'effort de pêche et dans la transparence. Le Conseil a réaffirmé son intention d'arriver à une décision lors de sa session des 19/20 décembre.

En ce qui concerne le TAC de 27.000 T de flétan noir au large du Canada, la Commission a indiqué qu'elle n'avait aucun engagement avec le Canada au sujet du niveau de ce TAC motivé par un mauvais état des ressources. Le résultat des travaux scientifiques a permis à la Commission de soutenir un quota de 40.000 T au sein de la NAFO. Cette solution n'a pas été retenue par les parties contractantes de la NAFO qui se sont toutes (à l'exception de la Commission) ralliées à 27.000 T. Aucune décision en faveur de la procédure d'objection au TAC de 27.000 T n'a été prise par le Conseil.

En ce qui concerne la Russie et l'acquisition de 8.000 T de cabillaud, la Commission a rappelé qu'il s'agissait d'une partie intégrante de l'accord et politique d'adhésion. De telles ressources ne peuvent être transmises que dans le Groenland ou en Russie. Des possibilités existent dans la mer de Barents en Russie mais jusqu'ici les demandes auprès des autorités russes n'ont pas été couronnées de succès. La Commission poursuit ses contacts avec les autorités russes. La présidence allemande a informé le Conseil qu'elle avait déployé les mêmes efforts sans succès mais a fait part d'un certain optimisme pour l'avenir.

Enfin, le Conseil a adopté la décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations avec le MAROC en vue de la conclusion d'un nouvel accord applicable à partir du 1er mai 1995.

3. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu les textes des déclarations sur :

- le MOZAMBIQUE (21 novembre);
- la paix en ANGOLA (22 novembre);
- l'INDONESIE (22 novembre);
- les résultats de la réunion des dirigeants de l'APEC tenue à Bogor le 15 novembre (23 novembre).

- 20 -

4. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'Ordre du jour des réunions du Conseil au cours de la semaine prochaine :

Conseil "AFFAIRES GENERALES (28-29 novembre)

- Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi;
- Relations avec les PECO associés : stratégie de préparation;
- Politique méditerranéenne;
- Coopération "Justice et Affaires intérieures";
- Subsidiarité : rapport de la Commission;
- Trafic illicite de substances radioactives et de matières nucléaires;
- Irlande du Nord : appui pour le processus de paix;
- Nouvelle stratégie asiatique;
- CSCE :
 - = Préparation du sommet de Budapest;
 - = Pacte de stabilité;
- Nouveaux accords avec Israël, Maroc et Tunisie;
- Relations avec la Syrie :
 - = Préparation du premier Conseil de Coopération (dans la soirée du lundi 28 novembre);
 - = Décision sur la levée de l'embargo d'armes;
- Relations avec les Etats ACP;
- Relations avec la Turquie : préparation du Conseil d'Association du 19 décembre 1994;
- Relations avec la Slovénie : adoption des directives de négociation;
- Albanie : aide macrofinancière;
- Uruguay Round;
- OCDE : construction navale;
- Acier : négociations avec la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan;
- Relations avec le Parlement européen;
- Livre vert sur le commerce international et l'environnement.

Le lundi 28 novembre, il y aura la signature des accords de partenariat et de coopération avec le Kirghistan, le Kazakhstan et la Moldavie.

Par ailleurs, aura lieu la première Conférence ministérielle ACP-CE en vue de la révision à mi-parcours de Lomé IV (30 novembre-1er décembre 1994, Bruxelles).

En marge du Conseil "Affaires générales" il y aura une rencontre de la Troïka avec MM. ARAFAT et PERES.

Conseil "ENERGIE" (29 novembre)

- Règles communes pour le marché intérieur de l'électricité;
- Examen du droit communautaire existant dans le domaine de l'énergie;
- Réseaux transeuropéens dans le secteur de l'énergie;
- Livre Vert concernant des orientations de politique énergétique;
- Programme communautaire de support financier pour la Promotion des technologies énergétiques européennes (THERMIE II);
- Charte européenne de l'énergie.

- 21 -

Conseil "JEUNESSE" (30 novembre)

- Adoption de la troisième phase du programme "Jeunesse pour l'Europe";
- Promotion du volontariat;
- Lutte contre le racisme et la xénophobie.

Conseil "JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES" (30 novembre-1 décembre)

- Projet de convention portant création d'Europol;
- Répartition des charges en ce qui concerne l'admission et le séjour des personnes déplacées;
- Facilités de déplacement des écoliers ressortissants de pays tiers résidant dans un Etat membre;
- Garanties minimales pour les procédures d'asile;
- Modèle type de visa;
- Renforcement de la sûreté des frontières extérieures;
- Admission des ressortissants de pays tiers sur le territoire des Etats membres de l'UE à des fins d'études;
- Budget 1994 - actions de coopération à mener dans le secteur JAI.
- Relations avec les pays tiers dans le domaine de la JAI;
- Relations avec Chypre et Malte;
- Mise en oeuvre de la déclaration de Berlin du 8 septembre 1994;
- Lutte contre le racisme et la xénophobie;
- Coopération dans l'action contre la criminalité organisée internationale;
- Protection des intérêts financiers de la Communauté;
- Projet de Convention sur l'amélioration de l'extradition entre les Etats membres de l'UE;
- Projet de Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière matrimoniale;
- Projet de Convention relative aux procédures d'insolvabilité;
- Mise en oeuvre du plan d'action de décembre 1993 dans le domaine JAI.

Conseil "RECHERCHE" (1er décembre)

- Programmes spécifiques de RDT dans les domaines suivants :
 - = Transports;
 - = Biotechnologie;
 - = Recherche socio-économique finalisée;
 - = Diffusion et valorisation des résultats;
 - = Stimulation de la formation et de la mobilité des chercheurs;
 - = Environnement et Climat;
 - = Biomédecine et Santé;
 - = Sécurité de la fission nucléaire;
 - = Activités s'incrivant dans le cadre d'une approche concurrentielle et destinées à un soutien scientifique et technique aux politiques communautaires (1995-1998);
 - = Programme CCR (Euratom);
- Travail futur du CREST;
- Communication sur la recherche et le développement technologique - parvenir à la coordination par la coopération;

- 22 -

- Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation
 - = Aspects relatifs à la recherche scientifique.

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. PREVISIONS

A) SESSION NOVEMBRE II

B) COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

A) Session novembre II

Le PE tiendra une session "additionnelle" à Bruxelles les 30 novembre et 1er décembre 1994.

Les points suivants figurent au projet d'ordre du jour :

Mercredi 30 novembre

- Stratégie de pré-adhésion pour l'Europe centrale et orientale (rapp. OOSTLANDER);
- Concours financier communautaire pour les réseaux transeuropéens (rapp. SISO);
- Plan d'action "Vers la Société de l'Information en Europe" (rapp. intérimaire HERMAN).

Jeudi 1er décembre

- Programme d'action pour la politique d'emploi en Europe à adopter par le Conseil européen d'Essen (9-10.12.94) (rapp. COATES).

B) Commissions parlementaires

Les points suivants seront évoqués au cours des travaux des commissions parlementaires :

Relations économiques extérieures

- Audition parlementaire des candidats Commission
- Accords de partenariat avec
 - = l'Ukraine
 - = la Russie
 - = le Kazakhstan
 - = le Kirghistan(vote des rapports)
- Conclusion des résultats de l'Uruguay Round (vote d'un rapp. RANDZIO-PLATH)

Développement et coopération

- Entretien avec VP MARIN
- Situation en Angola, Mozambique et Nigéria
- Accord avec l'Afrique du Sud (vote d'un rapp. KINNOCK)
- Résultats des travaux de l'Assemblée Paritaire en 1994 (prépar. d'un rapp. BALDINI)
- Politique contre le SIDA de la Communauté dans les PVD (prépar. d'un rapp. SCHMID).

- 23 -

IV. COMITE DES REGIONS

1. PLENARY SESSION (NOVEMBER 15-16)

The Committee of the regions held a heated debate on the proposed regulation on the common organisation of the wine market for the second time after important differences, primarily between the German and Spanish delegations over the means of enriching wine, prevented the adoption of an opinion during the Committee's September session.

In a very close vote at the end of the discussion, Spanish rapporteur RODRIGUEZ-IBARRA received support for his call for preference to be given to the enrichment of wine using rectified concentrated grape musts benefitting from Community aid rather than enrichment using sucrose.

The Committee of the Regions' opinion rejects the compulsory grubbing-up of vineyards because of its social, environmental, economic and land-management implications. Instead, the opinion says that compulsory grubbing-up should be replaced by temporary grubbing up and qualitative renewal for wine varieties. It also asks that fiscal policy on wine be harmonized throughout the Union and that excise duties be reduced and accompanied by measures to encourage moderate consumption of wine.

The Committee also adopted without amendment an opinion drafted by Reinhold BOCKLET that urges the Council to extend the moratorium on the use of synthetic bovine somatotropin (BST) in the European Union until March 31, 2000.

The opinion calls on the Council to require an independent body to carry out research on the impact that BST has on animal metabolism. The environmental and ethical aspects and the technological consequences of BST use should also be examined.

An opinion drafted by Mr. BODFISH generally welcomes the White Paper on European Social Policy, especially the support it gives to social protection systems based on the concept of the welfare state.

- The opinion urges the involvement of local and regional authorities in :
- the partnership arrangements of the European Social Fund, especially to ensure that regional and local authorities are involved in the preparatory work;
 - discussions on labour market and social policy issues;
 - the fight against racism, xenophobia and social exclusion.

The Committee adopted an opinion which calls on the European Union to use the "European Year of Lifelong Learning" to give support to the objective of ending the waste of talent and resources by granting access to education to all, regardless of gender or ethnic, economic or social background, and so contribute to the fight against social exclusion and the elimination of regional disparities.

The Commission proposed to establish an action programme that seeks to prevent drug dependence primarily through actions focusing on health education, training and risk education.

The Committee of the Regions' opinion calls for increased resources to be made available in the field of drug education and demand reduction, but says that while the ultimate objective is to end drug use, the initial target should be the reduction of use.

Finally, the opinion says that the regions and local authorities should be more closely involved in the implementation of the proposed action programme to ensure that the measures involved tie in better with local projects.

The Committee also discussed :

- 24 -

- the evaluation of the effects of certain public and private projects on the environment;
- the programme of Community action on health promotion, information, education and training within the framework for action in the field of public health.

V. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. ONU : CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE CRIME ORGANISE (NAPLES, 21-23 NOVEMBRE)

La première Conférence Ministérielle Mondiale de l'ONU sur la criminalité organisée transnationale s'est tenue à Naples du 21 au 23 novembre 1994. Tous les Etats membres de la Communauté y étaient représentés et l'Allemagne s'est exprimée au nom de la Présidence pour exposer les travaux menés dans le cadre de la coopération Justice/Affaires intérieures. La Commission, invitée en tant que telle à cette réunion, s'est exprimée par la voix de son Commissaire responsable, M. Pdraig FLYNN. Dans son intervention, il a mis en lumière les instruments communautaires existants qui peuvent contribuer à lutter contre le crime organisé. A ce titre, il a évoqué la directive de 1991 sur le blanchiment de l'argent, la coopération administrative dans le domaine douanier, la directive sur les biens culturels, le trafic des matériaux nucléaires et les précurseurs chimiques en matière de drogue qui ont fait l'objet de règlements en 1990 et 1993. Enfin, il a également évoqué la lutte contre le trafic des êtres humaines ainsi que la dimension sociale de cette question.

En conclusion de sa réunion, la conférence de Naples a adopté un document final articulé autour de trois points :

- Un projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée générale de l'ONU;
- Une déclaration politique;
- Un plan d'action global comportant notamment une définition commune du concept de criminalité organisée pour améliorer l'efficacité de la coopération internationale.

2. CONVENTION POUR LA PROTECTION DES ALPES : SIGNATURE DE CERTAINS PROTOCOLES

La Commission a approuvé une recommandation de décision du Conseil concernant la signature de quatre protocoles à la Convention Alpine.

Cette Convention sur la protection des Alpes (Convention Alpine) a été signée à Salzburg (Autriche) le 7 novembre 1991, par 6 pays dont 3 Etats membres de la Communauté (Allemagne, France et Italie) ainsi que par la Communauté elle-même.

Elle définit un ensemble d'obligations générales visant à trouver des solutions aux problèmes liés à la sauvegarde et à la protection de l'éco-système alpin en vue d'assurer un développement durable des régions alpines.

Plusieurs domaines de la Convention font l'objet de Protocoles spécifiques. Sur base du mandat du 14 mai 1991, la Commission a participé aux négociations de ces Protocoles qui devront assurer l'application concrète des principes contenues dans la Convention.

- 25 -

Ces protocoles qui portent sur la protection de la nature et entretien des paysages; l'aménagement du territoire et développement durable; l'agriculture de montagne et paysage rural définissent des obligations dans des domaines relevant de la compétence communautaire et ont été largement influencés par les politiques et les législations communautaires relatives aux secteurs susmentionnés.

Il est prévu de permettre à la Principauté de Monaco de devenir partie contractante à la Convention Alpine et de procéder à la signature de ces 4 Protocoles à l'occasion de la Conférence interministérielle qui se tiendra à Chambéry (France) le 20 décembre prochain (v. doc. COM(94)504).

3. EUROPEAN ENERGY CHARTER TREATY : ADOPTION BY THE CHARTER CONFERENCE

It is now certain that the Energy Charter Treaty will be adopted by the Charter Conference. The signature of this multilateral Treaty will launch a new phase of East-West cooperation by providing industry with legal safeguards for energy investments and energy trade.

On 14 September the Conference Chairman, Charles RUTTEN from the Netherlands, sent out the final text of the Charter Treaty to the 50 participating countries and the European Community, asking them to let him know whether they could agree to its adoption by the Conference. To date 36 countries, including the EC on behalf of its Member States, have notified their agreement in writing. The majority needed for adoption is two-thirds of the 50 participating countries, i.e. 34 countries.

Other countries have either not yet responded to the Chairman's request or informed the Secretariat that they are still reviewing the situation. A number have said that a favourable reply will be sent in the next few days.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL